

25.09.2019

Retrouvailles mouvementées entre Povinelli et sa majorité au conseil municipal d'Allauch

Actualité Marius Rivière 25 Sep 2019  0

"Clientélisme", "manque de transparence", "corruption", lundi soir, lors du conseil municipal d'Allauch, quatre élus ont officiellement quitté la majorité de Roland Povinelli pour former un nouveau groupe au conseil municipal.



De G. à D. Gérard Bismuth, 2e adjoint au maire, Roland Povinelli, maire d'Allauch et Gérard Poulain, directeur général des services. Crédit : Marius Rivière

Postés devant la salle des mariages d'Allauch, deux policiers municipaux tentent tant bien que mal de contenir une foule d'habitants venus assister au conseil municipal de la rentrée. La fouille des sacs est sommaire, le détecteur à métaux vite passé. Si les Allaudiens jouent des coudes en ce lundi soir, c'est pour une seule raison : savoir si monsieur le maire est dans la salle. Roland Povinelli, 78 ans, dont 44 à la tête de la commune, ne s'est présenté à aucun des trois derniers conseils municipaux. L'ex-sénateur PS souffrirait de problèmes de santé. En cas de nouvelle absence, il est censé se justifier auprès de la préfecture.

Depuis le début de l'année, rien ne va plus pour le maire. Fin février, nos confrères de *La Marseillaise* révélaient comment Roland Povinelli et son adjoint à la sécurité Charles Damasso, avaient tenté de torpiller la liste de José Gonzalez, candidat FN lors des élections municipales de 2014. Dans des [enregistrements audio](#), le maire promettait une embauche à la mairie et un appartement à un des colistiers du candidat FN s'il se retirait « *avec quatre ou cinq collègues* ». À la suite de ces révélations, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Marseille.

Quelques semaines plus tard, c'est la destruction du château de Carlevan, une vieille bâtisse provençale située en bas du village d'Allauch, qui fait la une de la presse. L'entreprise chargée des travaux, détenue par Serge Perottino, par ailleurs maire de Cadolive, n'a pas hésité à détruire cette bastide du XIX^e siècle. Dans la foulée, le maire appelle un journaliste à *La Marseillaise*, celui-là même qui a révélé ces deux informations. Il le menace de mort tout en usant d'un vocabulaire fleuri. Manque de chance, le journaliste a enregistré la conversation, et décide de porter plainte. Dans un communiqué publié quelques jours plus tard, le maire se défend en évoquant un « *échange [...] vif qui a pu en heurter certains. Mais ceux qui me connaissent savent qu'une de mes particularités est de ne pas pratiquer la langue de bois et d'avoir le verbe haut* ». Pas un mot sur le « deal » proposé pour empêcher la candidature FN.

GRABUGES AU SEIN DE LA MAJORITÉ

Autant dire que son absence prolongée a tendu les esprits. Les uns y voyant le signal de la retraite du vieux maire, les autres la préparation d'une nouvelle candidature. Inutile de maintenir le suspense, Roland Povinelli était bel et bien présent ce lundi 23 septembre. Siégeant au centre de la table principale dans un élégant costume bleu, le maire est apparu fatigué, pressé d'expédier les affaires courantes. Sera-t-il, pour la neuvième fois, candidat à sa propre succession ? « *C'est aux Allaudiens de décider. On fera un sondage pour savoir s'ils souhaitent que je me représente* », élude-t-il après le conseil municipal en assurant qu'il donnera sa réponse « *dans 2 à 3 mois* ».

En attendant, la campagne est belle et bien lancée. Trois élus ont été exclus de la majorité, coupables d'avoir assisté, début juillet, au lancement de l'association Générations Allauch de Lionel De Cala, conseiller municipal Les Républicains, et très probable candidat à l'élection municipale. « *C'est un acte d'indiscipline extrêmement grave, on ne peut pas avoir un pied dedans, un pied dehors* », justifie ce lundi Gérard Bismuth, deuxième adjoint au maire avant de menacer : « *Si d'autres veulent rejoindre M. de Cala, ils subiront le même sort* ». En réaction les trois exclus, Isabelle Levy, adjointe au maire chargée du droit des femmes, Maurice Attias, adjoint à l'agriculture, et Martine Chaix, conseillère municipale annoncent qu'ils forment un nouveau groupe municipal au sein du conseil. Aussitôt rejoints par un quatrième conseiller municipal. « *Je suis membre de cette majorité depuis 30 ans mais face à ce climat de manque de démocratie et de transparence, je me lève de la table de cette majorité et m'en vais siéger ailleurs* », lance Vincent Coullomb avant de s'installer à la table de ses trois collègues dans un geste théâtral. « *Et bah vas-y, ça sera mieux comme ça, va !* », commente Roland Povinelli de sa voix cassée.



Le nouveau groupe d'opposition à Allauch. Photo: Marius Rivière

« SI ÇA VOUS DÉPLAÎT, JE QUITTE MON MANDAT »

« *Il paraît même que vous étiez plus nombreux* », souligne Gérard Bismuth. « *C'est moi qui y était* », lance tout à coup Daniel Boyer, membre de la majorité municipale. « *Je fais ce qui me semble juste et important pour ma ville. Et si ça vous déplaît, je quitte mon mandat dès maintenant* », ajoute-t-il à l'adresse du maire et de ses adjoints. « *Non mais Daniel, c'est pas le sujet* », interrompt Gérard Bismuth, impatient de revenir à l'ordre du jour. Lionel de Cala ne peut s'empêcher d'esquisser un sourire face à la scène.

À moins de six mois des élections municipales, les élus d'opposition n'ont eu de cesse de revenir sur « les affaires » de monsieur le maire. José Gonzalez, conseiller municipal (RN) dénonce ainsi le montant des frais de justice de Roland Povinelli remboursés par la commune dans le cadre de la « protection fonctionnelle » : 175 968 € selon un rapport provisoire de la Chambre Régionale des Comptes révélé par le magazine Capital. Cette protection juridique est tout à fait légale, à condition que les procédures soient liées à l'exercice du mandat de maire. Or, l'opposition dénonce des frais de justice utilisés à des fins personnelles ou dans le cadre de sa mise en examen pour « emploi fictif ».

En tant que sénateur PS, il avait embauché sa belle fille, esthéticienne de formation, comme assistante parlementaire. « *Rien ne permet d'établir que la protection fonctionnelle accordée se limite aux seules procédures concernant M. Povinelli en sa qualité de maire* », s'interrogent d'ailleurs les auteurs du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. « *Séparer les frais de justice n'est tout simplement pas possible* », assène sans plus d'explications Gérard Bismuth avant de passer à la prochaine question.

Lionel de Cala en remet une couche sur le château de Carlevan, « cher aux Allaudiens ». Lucie Desblancs, ancienne candidate citoyenne lors des municipales de 2014, ayant porté plainte pour harcèlement moral contre le maire, tente, en fin de séance, de lire sa question écrite. Elle est jugée aussitôt irrecevable par la majorité, qui évoque un problème de délai. « *Bon et bien, la séance est levée* », conclut Roland Povinelli.